


### PRETS A 0% POUR LA CREATION OU REPRISE DE PLACES ET POUR LA CREATION DE FABRICATION D'ALIMENTS A LA FERME

➤ Durée maximale de **10 ans** ( 8+2 ans de différé)

<p><b>Bénéficiaires :</b></p> 	<p>Adhérents de <b>groupements de producteurs</b> adhérent au GIE et de l'OP qui se porte caution du prêt</p> <p>Suivis en <b>GTTT et/ou GTE</b> avec centralisation des données pour la durée du prêt</p> <p>Ayant acquis les <b>compétences professionnelles</b> par leur expérience ou ayant suivi un <b>stage de formation</b> en production <b>porcine</b> hors de l'exploitation familiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ conforme aux critères DJA pour les jeunes s'installant</li> <li>➤ de 2 mois chez un naisseur-engraisseur pour les exploitants créant un atelier porcin</li> <li>➤ de 80 heures chez un naisseur-engraisseur pour l'engraisseur créant un atelier de naisseur</li> </ul> <p>Ayant un <b>contrat d'approvisionnement</b> entre <b>naisseur et engraisseur</b> pour projets naisseur/engraisseur</p> <p>Adhérents à l'<b>Association Sanitaire Régionale Porcine</b> dont ils dépendent pour la durée du prêt</p> <p>Adhérents à <b>AIRFAF SUD-OUEST</b> pour les créations de FAF pour la durée du prêt</p>
<p><b>Modalités générales :</b></p>	<p>Création ou reprise de places dans le cadre d'une création, extension, ou reconstruction de bâtiment</p> <p>Restructuration de bâtiment</p> <p>Création d'atelier de Fabrication d'Aliments à la Ferme</p> <p>Coûts de désamiantage lors d'une reconstruction ou restructuration de bâtiment</p>
<p><b>Montant du prêt :</b></p>	<p><b>12.5 % du montant de l'investissement</b> (bâtiment, équipements, désamiantage, FAF, cheptel)</p> <p>Plafond d'Investissement : <b>500 000 €</b></p>

### LE FONCTIONNEMENT DU FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT

L'éleveur contacte son technicien (Groupement de producteurs adhérent au GIE) pour le montage du dossier



Le GIE étudie le dossier et donne son accord



L'éleveur monte le dossier de prêt avec la banque, qui en informe le GIE et l'OP



Le GIE débloque les fonds à la banque (Le GIE et l'OP se portent caution solidaire)



L'organisme bancaire réalise le prêt avec une banque conventionnée.



### POUR NOUS CONTACTER



GIE Elevage Occitanie  
Maison de la Coopération et de l'Alimentation  
2 avenue Daniel Brisebois  
BP 82256 Auzeville Tolosane  
31 322 CASTANET-TOLOSAN

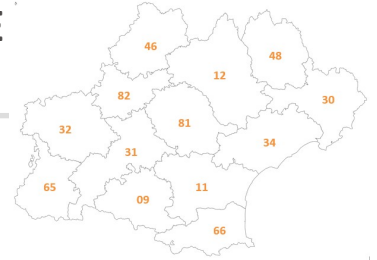
☎ 05 61 75 41 41

✉ [accueil@elevation-occitanie.fr](mailto:accueil@elevation-occitanie.fr)




# Fonds Régional d'Investissement

## PRODUCTION CUNICOLE



### PRÊT A 0% POUR LA CREATION OU REPRISE

➤ Durée maximale de **10 ans** ( 8+2 ans de différé)

<p><b>Bénéficiaires :</b></p> 	<p>Adhérents de <b>groupements de producteurs adhérents au GIE</b> et de l'<b>OP</b> qui se porte caution du prêt</p> <p>Engagés avec un <b>fabricant d'aliment</b> et un <b>abattoir</b> ayant conventionné avec le GIE pour contribuer à la constitution du fonds</p> <p>Suivis en <b>GTE</b> avec centralisation des données pour la durée du prêt</p> <p>Ayant acquis les <b>compétences professionnelles</b> par leur expérience en <b>élevage cunicole</b> (1 an minimum) ou ayant suivi un <b>stage de formation</b> en production <b>cunicole</b> hors de l'exploitation familiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ conforme aux critères DJA pour les jeunes s'installant en production cunicole</li> <li>➤ de 3 mois chez plusieurs éleveurs choisis selon un programme de formation établi par le groupement. Il sera désigné un éleveur référent préférentiel qui parrainera le porteur de projet tout au long de son parcours d'installation.</li> </ul> <p>Ayant suivi un <b>stage</b> d'une semaine chez un <b>fournisseur génétique</b></p>
<p><b>Modalités générales :</b></p>	<p>Création de places : ➤ par création</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ par extension</li> <li>➤ par reprise d'élevage</li> </ul>
<p><b>Montant du prêt :</b></p>	<p>Forfait de <b>60 €/cage mère</b> avec un plafond par élevage de <b>30 000 €</b> et un minimum de <b>300 cages mère</b></p>

### LE FONCTIONNEMENT DU FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT

L'éleveur contacte son technicien (Groupement de producteurs adhérent au GIE) pour le montage du dossier



Le GIE étudie le dossier et donne son accord



L'éleveur monte le dossier de prêt avec la banque, qui en informe le GIE et l'OP



Le GIE débloque les fonds à la banque (Le GIE et l'OP se portent caution solidaire)



L'organisme bancaire réalise le prêt avec une banque conventionnée.



Nord Midi-Pyrénées  
Pyrénées Gascogne



Occitane

### POUR NOUS CONTACTER



GIE Elevage Occitanie  
Maison de la Coopération et de l'Alimentation  
2 avenue Daniel Brisebois  
BP 82256 Auzeville Tolosane  
31 322 CASTANET-TOLOSAN

☎ 05 61 75 41 41

✉ [accueil@elevation-occitanie.fr](mailto:accueil@elevation-occitanie.fr)